

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 05)
➔ **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22612Cb, 22613Ip et 22615Ip.***
R.C.A.2V.Q. 209
(réf. : Robover – stationnement boulevard Wilfrid-Hamel)
3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (19 h 50)
N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



DUBERGER-LES SAULES



INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 14 juin 2017, à 19 h,
au centre communautaire Duberger,
salle RC-06
2341, rue de la Rivière-du-Berger

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22612Cb, 22613Ip et 22615Ip.*
R.C.A.2V.Q. 209
(réf. : Robover – stationnement boulevard Wilfrid-Hamel)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 22612Cb, 22613Ip et 22615Ip.

Ces zones sont situées approximativement à l'est de la rue du Grand-Tronc, au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord de la rue Léon-Harmel, comme illustrées par une trame grise sur le plan ci-contre.

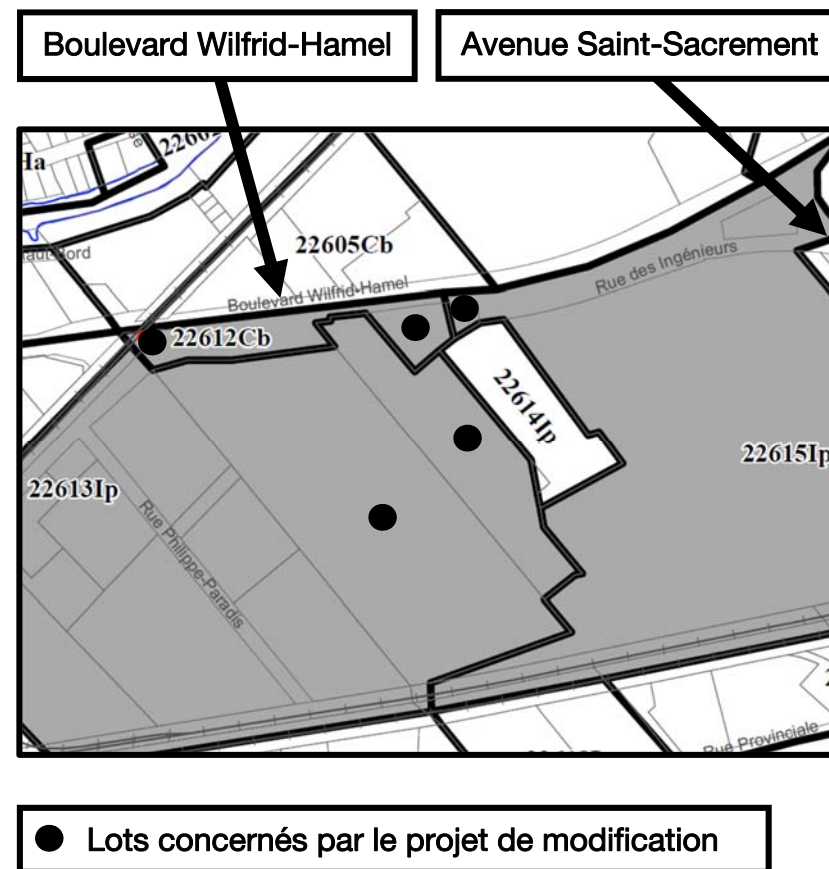
Le requérant, Robover, une entreprise spécialisée dans le domaine de la fabrication du verre installée au 1595, boulevard Wilfrid-Hamel, est propriétaire d'un terrain formé des lots n^{os} 4 437 268, 1 738 044 et 1 738 162 du cadastre de Québec. Les deux derniers lots ont été acquis par l'entreprise récemment et sont voués à une expansion future de ses activités.

Afin de réaliser un projet d'agrandissement de l'aire de stationnement sur son terrain, des modifications à la réglementation de zonage sont requises.

Ainsi, les modifications proposées au Règlement sur l'urbanisme consistent à :

- Créer une nouvelle zone 22627Ip à même la totalité de la zone 22612Cb et une partie des zones 22613Ip et 22615Ip.
- Dans cette nouvelle zone, autoriser les usages des groupes suivants : *C36 atelier de réparation, C40 générateur d'entrepôt, I2 industrie artisanale, I3 industrie générale* et *R1 parc*.
- Appliquer d'autres dispositions particulières à la nouvelle zone 22627Ip.

Plan de localisation



Bienvenue à toutes et à tous!